

2005
2006

Rapport annuel 2005-2006



Palais des congrès de **Montréal**

Table des matières

Mission – Valeurs	1
Faits saillants 2005-2006	2
Faits saillants par trimestre	3
Lettres	5
Message du président-directeur général	6
Déclaration du président-directeur général	9
Règles de gouvernance	10
Conseil d'administration	12
Comité de direction	14
Ressources humaines	15
Revue de l'année : Performance globale	16
Revue de l'année : Marché des congrès	22
Revue de l'année : Marché des expositions	26
Revue de l'année : Marché des réunions, galas et événements spéciaux	30
Rapport de la direction	32
Rapport du vérificateur	33
États financiers	34
Annexe 1 - Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration	49
Annexe 2 - Code d'éthique des employés	50
Index des tableaux et des graphiques	52

Mission

Solliciter et accueillir des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements.

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

Contexte

La Société évolue sur trois marchés différents. Parmi ceux-ci, le marché des congrès est en pleine mutation, compte tenu du climat d'insécurité mondiale et de l'émergence de nouvelles destinations. Le Palais a toutefois su conserver son positionnement en 2005-2006.

Valeurs

Offrant des services de qualité, un environnement exceptionnel et une expérience inoubliable à l'ensemble de ses clients et de ses visiteurs, la Société du Palais des congrès de Montréal entend promouvoir ces valeurs dans l'accomplissement de sa mission.

L'excellence

Nous croyons en l'excellence, une valeur essentielle tant pour notre personnel que pour nos services et nos équipements.

La confiance

Nous croyons en l'importance d'établir, avec nos clients, nos employés et nos partenaires, des relations basées sur la confiance mutuelle.

Le respect

Nous croyons en l'ouverture d'esprit. À l'écoute, nous travaillons dans le respect des individus, des entreprises et des besoins qu'ils expriment.

Le travail d'équipe

Nous croyons en la richesse du travail d'équipe, avec nos clients comme avec nos partenaires et nos fournisseurs.

L'intégrité

Nous croyons en la nécessité de faire preuve d'intégrité et d'éthique dans toutes les sphères de nos activités et à tous les échelons.

Faits saillants 2005-2006

Activités	2006	2005
Nombre d'événements	183	207
Ententes conclues	220	209
Participants et visiteurs	609 192	659 467
Nuitées	187 994	167 561
Retombées économiques	249 749 462 \$	165 943 618 \$
Résultats des activités		
Revenus autonomes	18 056 198 \$	15 345 511 \$
Frais d'opération	21 847 197 \$	20 584 828 \$
Taxes municipales	7 629 173 \$	7 644 230 \$
Frais financiers - nets	15 434 688 \$	14 369 459 \$
Excédent de l'exercice	5 186 882 \$	4 156 762 \$
Situation financière		
Actif total	352 629 301 \$	370 380 306 \$
Immobilisations	302 117 216 \$	311 372 213 \$
Dette à long terme	308 560 740 \$	315 822 492 \$
Remboursement de la dette à long terme	7 261 752 \$	7 128 258 \$
Excédent cumulé	18 200 650 \$	13 013 768 \$
Subvention reçue du gouvernement		
Subvention afférente aux dépenses d'exploitation	7 633 659 \$	9 241 659 \$
Subvention affectée aux taxes municipales	7 775 000 \$	6 807 440 \$
Subvention affectée au service de la dette	24 190 741 \$	20 950 301 \$
Subvention totale reçue	39 599 400 \$	36 999 400 \$
Revenus autonomes par catégorie		
Congrès	9 008 927 \$	5 964 331 \$
Réunions, galas et spectacles	1 624 198 \$	1 949 153 \$
Expositions	6 161 245 \$	6 013 067 \$
Autres	1 261 828 \$	1 418 960 \$
Revenus autonomes totaux	18 056 198 \$	15 345 511 \$

Faits saillants par trimestre

Premier trimestre

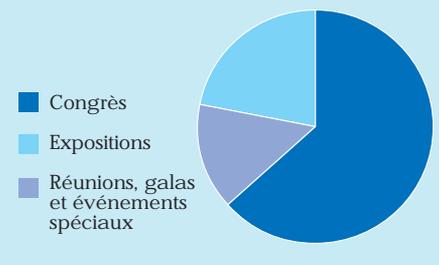
Événements

2005 North American Steel Construction Conference	Congrès américain
SIAL Montréal 2005	Exposition commerciale
Canadian Labour Congress	Congrès canadien
Congrès international interdisciplinaire sur les urgences	Congrès international
Americana 2005 - Réseau environnement	Congrès québécois

Actions

- Signature d'une entente de collaboration avec la Régie des installations olympiques (RIO)
- Remise du Prix Rayonnement international à Normand Legault

Graphique 1 Répartition des espaces occupés 1^{er} trimestre 2005-2006



Deuxième trimestre

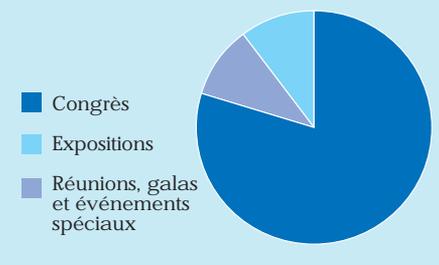
Événements

90th Annual Meeting ESA	Congrès américain
Congrès dentaire mondial annuel de la FDI	Congrès international
35th Annual General Meeting of the International Continenence Society	Congrès international
13^e Congrès mondial de gastroentérologie	Congrès international
Colloque - Exposition informatique - Santé (AQESSS)	Congrès québécois

Actions

- Adoption d'une politique environnementale
- Publication d'un cahier de normes graphiques encadrant l'utilisation de la nouvelle signature visuelle du Palais
- Installation d'un nouveau système d'aide aux malentendants dans les salles de réunion du Palais

Graphique 2 Répartition des espaces occupés 2^e trimestre 2005-2006



Troisième trimestre

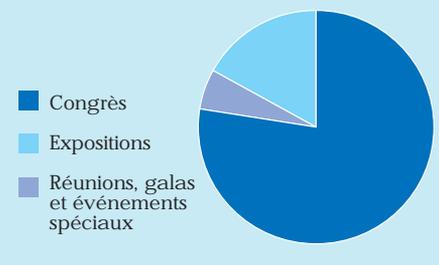
Événements

61st Annual Meeting for the American Society of Reproductive Medicine	Congrès américain
Congrès canadien sur la santé cardiovasculaire	Congrès canadien
Annual Scientific Assembly of the American Chest Physicians	Congrès américain
Salon du printemps 2006 (RONA)	Exposition commerciale
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Congrès international

Actions

- Octroi du contrat d'entretien ménager à la société P.E.A.C.E.
- Octroi du contrat d'aménagement et de manutention à la firme Montcalm ltée
- Obtention de la certification environnementale *Visez vert*

Graphique 3 Répartition des espaces occupés 3^e trimestre 2005-2006



Quatrième trimestre

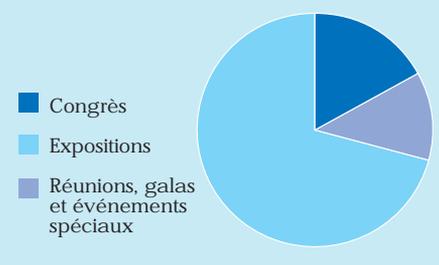
Événements

38^e Salon de l'Auto de Montréal	Exposition publique
92^e Congrès annuel et EXFOR 2006	Congrès canadien
Salon de la moto de Montréal 2006	Exposition publique
Salon de la beauté et de la coiffure	Exposition commerciale
Salon des vins et spiritueux de Montréal 2006	Exposition publique

Actions

- Renouvellement des deux conventions collectives
- Finalisation du plan marketing et ventes 2006-2008
- Lancement des nouveaux vidéos promotionnels
- Lancement du nouveau site Internet du Palais

Graphique 4 Répartition des espaces occupés 4^e trimestre 2005-2006





Lettre au président de l'Assemblée nationale du Québec



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La ministre du Tourisme,

Françoise Gauthier

Lettre à la ministre du Tourisme

Madame Françoise Gauthier
Ministre du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec)
G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

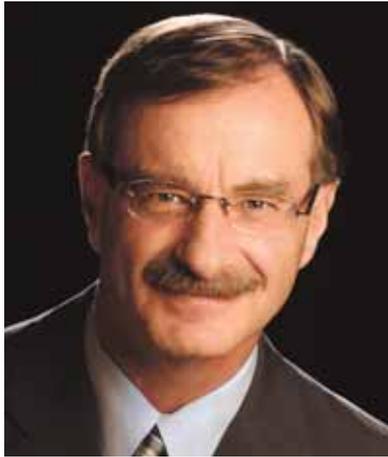
Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment vérifiés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président-directeur général,

Paul Saint-Jacques

Message du président-directeur général



En 2005-2006, la Société du Palais des congrès de Montréal a connu une année et des résultats exceptionnels. De toutes natures et de toutes tailles, les 183 événements tenus au Palais en 2005-2006 ont été à l'origine de 249,7 millions de dollars de retombées économiques pour le Québec, en hausse de 83,8 millions de dollars par rapport à 2004-2005, et de 102,3 millions de dollars par rapport à 2003-2004. Les revenus autonomes ont également enregistré une hausse, atteignant 18,1 millions de dollars, soit 2,7 millions de dollars de plus que l'année précédente.

L'un des facteurs marquants de l'année 2005-2006 aura été la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques au Palais des congrès de Montréal. La préparation de cet événement de grande envergure, de longue durée et d'un niveau très élevé de sécurité, aura mobilisé les efforts de toute une équipe mise au défi pour livrer des installations et des services de très grande qualité en très peu de temps. C'est non sans fierté que nous pouvons dire que nous avons réussi à remplir notre mission à la grande satisfaction des organisateurs tant aux Nations Unies qu'au sein du gouvernement canadien.

En plus d'avoir contribué au maintien de la position de Montréal au premier rang des villes d'accueil d'événements internationaux en Amérique du Nord, nous avons la certitude d'avoir réussi la meilleure année du Palais dans un contexte difficile de compétition internationale et nord-américaine tout en respectant nos engagements de réduction de la subvention afférente aux dépenses d'exploitation.

Ces résultats exceptionnels sont le fruit d'un travail d'équipe des employés de la Société, des fournisseurs et des partenaires. Qu'ils soient tous remerciés pour leur collaboration exemplaire. Nous ne travaillons pas en vase clos. Nous demeurons sans cesse à l'écoute de nos partenaires montréalais. C'est ainsi que nous avons travaillé de concert avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Montréal International, Tourisme Montréal, le partenariat du Quartier des spectacles et le Technopôle du CHUM, et signé un protocole de collaboration avec la Régie des installations olympiques.

La dernière année d'un cycle

C'est donc avec des résultats notables que nous achevons la dernière année de notre plan d'affaires 2002-2005. Orientés par les stratégies qui y sont énoncées, nous avons agi de façon concertée, nous ajustant sans cesse à un environnement très concurrentiel aux prises avec d'importants changements. Nous avons donc mis en œuvre les quatre stratégies du plan d'affaires, à savoir :

- Nous avons maximisé les revenus et les retombées en ciblant de façon pointue nos clientèles et en adaptant nos politiques et nos règles de tarification et d'exploitation. Fait notable : la hausse des revenus a été accompagnée d'une hausse des retombées économiques. En effet, pendant que les revenus autonomes sont passés de 11,1 millions de dollars en 2002-2003 à 18,1 millions de dollars en 2005-2006, les retombées ont connu une ascension de 138,7 millions de dollars à 249,7 millions pendant la même période.
- Nous avons cherché à améliorer la prestation de nos services en les simplifiant. Notre parcours-client a été révisé ainsi que tous les processus qui s'y rattachent pour en faire un parcours de classe mondiale mis à l'épreuve pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques; nous avons informatisé le questionnaire de satisfaction de la clientèle dans le but d'évaluer la qualité du service; et nous avons rencontré le comité consultatif de clients nord-américains pour le marché des congrès.
- Nous avons fait évoluer l'organisme sur plusieurs plans, allant de l'application du nouveau branding aux divers outils de vente en passant par des programmes de formation de la main-d'œuvre et la négociation d'une nouvelle convention collective qui s'est déroulée avec professionnalisme et dans le respect des clients.
- Nous avons assuré un financement adéquat en prenant les mesures nécessaires pour réduire les dépenses contrôlables et augmenter les revenus, faisant ainsi passer la subvention afférente aux dépenses d'exploitation de 14 millions de dollars en 2002-2003, à 6,9 millions en 2006-2007.

Des efforts concrets dans la modernisation de l'organisation

L'année 2005-2006 s'inscrit dans la continuité de la modernisation de l'État. Nous avons révisé systématiquement la pertinence et l'efficacité des programmes et des structures et concrétisé la décentralisation recherchée de plusieurs façons. Nous avons offert notre contribution et notre collaboration transparente au Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement. Afin de revoir l'efficacité de nos processus, nous avons commandé une étude à la Chaire de Tourisme de l'UQAM sur l'étalonnage, les retombées économiques et la contribution par marché. Nous avons également scindé le mandat «Entretien et Manutention», et procédé aux appels d'offres sur la qualité et le prix; cette démarche nous permettra d'obtenir une économie annuelle récurrente de 600 000 \$ à compter de 2006.

De nouvelles règles visant à améliorer notre gouvernance

Plusieurs pratiques ayant fait l'objet de l'énoncé de politique sur la gouvernance ont été adoptées, dont la révision de la structure et du contenu du rapport annuel, dans un esprit de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Nous avons suivi une formation au Collège des administrateurs en matière de gouvernance. Nous sommes en train de travailler sur l'élaboration de nouvelles règles de gouvernance en vue du changement législatif prévu en 2007. La Société s'inscrit donc dans la ligne d'action gouvernementale de mise en place de nouvelles règles de gouvernance.

Un engagement envers le développement durable

Dans le domaine de l'environnement, nous avons également fait des progrès majeurs, en obtenant la certification *Visiez vert* de BOMA Québec, en dégageant une économie d'énergie de 200 000 \$ en 2005-2006 et en adoptant un programme d'aide à l'usage des transports en commun. La tenue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques nous aura permis d'évoluer dans de nombreux domaines, notamment dans celui de la sécurité, pour lequel l'ONU nous a décerné une mention honorable. Toutes les nouvelles façons de faire développées à l'occasion de cette conférence pourront être appliquées à d'autres projets.

Évoluer dans un secteur qui prône la diversité et le court terme

Depuis quelques années, le secteur du tourisme d'affaires et des congrès voit l'émergence de phénomènes nouveaux. L'heure est à la pluralité et à la multiplicité des fonctions. Le Palais des congrès de Montréal, comme ses concurrents, doit donc s'ajuster à cette nouvelle réalité et tirer profit des occasions d'affaires qui se présentent dans les différents marchés, sans pour autant mettre de côté sa mission première. Autre phénomène digne d'intérêt et qui a nécessité un ajustement de notre part : le court terme. Elle semble révolue l'époque où l'on pouvait conclure des contrats plusieurs années d'avance. C'est vrai au Palais et c'est également vrai pour les autres centres de congrès au Canada. En mettant sur pied toutes sortes d'incitatifs tels que des aides financières, une politique de tarification et une stratégie de communication adaptée, le Palais a été en mesure de proposer une offre intéressante pour les congrès de petite taille qui s'organisent en l'espace de quelques mois, et déjà nous avons obtenu des résultats concrets.

Notre prochain plan d'affaires dont nous achevons la réflexion établira les voies que nous devons emprunter pour profiter au maximum de cette nouvelle réalité, tout en prenant en compte nos ressources réelles dans un contexte de réduction progressive des subventions gouvernementales.

S'organiser pour répondre adéquatement à la demande future

Le Palais des congrès de Montréal évolue sur trois marchés : les congrès, les expositions et le marché des réunions, galas et événements spéciaux. Chacun de ces marchés a des spécificités qui lui sont propres et évolue de façon différente. Réussir notre croissance découlera de notre capacité à répondre aux besoins de nos clients dans ces trois marchés. Il y a parfois des choix difficiles à faire ; ce fut notamment le cas cette année et nous souhaitons remercier sincèrement nos clients qui ont accepté de nous accommoder pour nous permettre d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Notre principal défi sur les marchés canadien, québécois et montréalais demeure la disponibilité des salles. D'un côté, nous devons être en mesure de satisfaire à long terme à la demande de ces marchés; de l'autre, nous devons être flexibles et polyvalents pour répondre à la demande des autres marchés où les décisions se prennent à plus court terme. Nous devons donc développer des stratégies et des nouvelles règles permettant la cohabitation de toutes sortes d'événements au Palais des congrès de Montréal.

Nos priorités futures comprennent :

- **Une meilleure pénétration des marchés.**

Nous devons porter nos efforts pour bien positionner notre offre et cibler les bons clients, tout en assurant une gestion optimale du calendrier. Nous devons également poursuivre nos efforts pour modifier notre approche et nos pratiques d'affaires en fonction des variations rapides observées dans notre environnement.

- **L'adoption de nouvelles règles de gouvernance.**

Nous allons poursuivre les démarches entamées cette année dans le but de développer de nouvelles pratiques en lien avec ces règles, de mobiliser le personnel et les fournisseurs autour de celles-ci, d'évaluer le niveau d'adéquation entre les compétences requises et les ressources en place.

- **La réduction du déficit de fonctionnement.**

Notre réussite dépend de notre capacité à réduire notre dépendance à l'égard des subventions gouvernementales d'aide au fonctionnement et à réviser en conséquence le modèle d'affaires.

Dans l'histoire du Palais des congrès de Montréal, le client a toujours été au cœur de nos actions de tous les jours. Il le demeurera. Répondre adéquatement à ses besoins dans le cadre de notre nouveau modèle d'affaires constituera l'enjeu principal des années à venir.



Paul Saint-Jacques

Président-directeur général

Société du Palais des congrès de Montréal

Déclaration du président-directeur général

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2005-2006 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le président-directeur général de la
Société du Palais des congrès de Montréal,



Paul Saint-Jacques

À Montréal, le 9 juin 2006

Règles de gouvernance

Dans le cadre de son plan de modernisation 2004-2007, le gouvernement du Québec propose la mise en place d'une politique d'ensemble concernant la gouvernance des sociétés d'État. Son objectif est clair : favoriser une gestion qui répond à des critères exigeants de transparence, d'intégrité et de responsabilité afin d'assurer une performance exemplaire des entreprises du secteur public.

L'énoncé de politique présente les nouvelles règles de gouvernance auxquelles les sociétés d'État devront se conformer. Il est entendu que la haute direction des sociétés d'État saura démontrer son respect de ces règles de gouvernance par l'intermédiaire de la reddition de comptes.

La volonté de la Société

La Société désire instaurer les plus hautes normes en matière de règles de gouvernance et s'inspire, à cet égard, des mesures prévues dans l'énoncé de politique du gouvernement, dans les limites de sa loi constitutive et de ses engagements.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la Société proposera, entre autres, des modifications aux règles de formation de son conseil d'administration quant à :

- la durée et le chevauchement des mandats,
- le ratio homme/femme,
- le profil et l'expérience de ses membres.

Par ailleurs, en plus du comité de vérification déjà en place, la Société envisage la création de deux nouveaux comités, soit un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines.

Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement pour une période d'au plus deux ans. Chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé à nouveau. Certains d'entre eux composent le comité de vérification.

La Société possède un code d'éthique et de déontologie pour les membres de son conseil d'administration. Il est publié en annexe du présent rapport annuel.

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de huit membres. Aucun membre n'a quitté le conseil au cours de l'année.

Les membres du conseil d'administration sont indépendants des activités de la Société, à l'exception de deux membres qui ont une interdépendance avec celle-ci. Il s'agit des représentants de Tourisme Montréal et de l'Association des hôtels du Grand Montréal.

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération sous quelque forme que ce soit pour les services qu'ils ont rendus à la Société.



Conseil d'administration

Le mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration doit s'assurer que la gestion de la Société est conforme aux dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société reliées à ses opérations. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan d'affaires de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

Les activités du conseil d'administration

Le conseil s'est réuni à six reprises entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006 et le taux de présence des membres aux réunions a été de 79 %.

Au cours de ces réunions, les membres ont adopté diverses résolutions d'ordre administratif et entériné l'octroi de contrats, dont principalement ceux de l'entretien sanitaire, de la manutention et de l'aménagement ainsi que celui du traiteur. Ils ont également adopté la politique environnementale, puis approuvé les états financiers et le budget.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président-directeur général au cours de l'année. Et aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

Finalement, le comité de vérification, seul comité existant au sein du conseil d'administration de la Société, s'est réuni à deux occasions au cours de l'exercice. De plus, les membres du comité ont reçu une formation adaptée à la réalité de la Société sur les rôles et les responsabilités du comité de vérification et sur la lecture et la compréhension des états financiers.

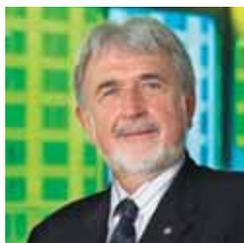


Paul Saint-Jacques
Président du conseil

Date de nomination
au conseil d'administration :

Février 2000

Paul Saint-Jacques est président-directeur général du Palais des congrès de Montréal depuis 2000. Urbaniste de formation, il est devenu administrateur dans la haute fonction publique québécoise en 1996 après avoir travaillé 20 ans dans le domaine de la consultation.

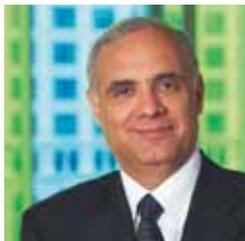


Dr Pavel Hamet

Date de nomination
au conseil d'administration :

Août 2000

Ambassadeur accrédité du Palais, Dr Pavel Hamet est directeur de la recherche au Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal depuis 1997 et chef du Service de médecine génique depuis cinq ans. Il est diplômé en médecine de l'Université Charles de Prague et en médecine expérimentale de l'Université McGill.

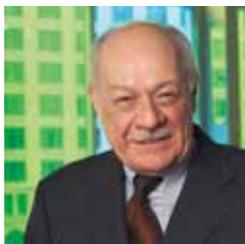
**Jacques Hamou**

Membre du comité de vérification

Date de nomination
au conseil d'administration :

Février 2001

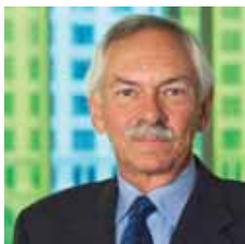
Comptant plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de l'hôtellerie, Jacques Hamou est directeur général du Marriott Château Champlain depuis 1998. Au fil de sa carrière, il a été appelé à travailler dans divers endroits au Canada et aux États-Unis.

**Charles Lapointe**

Date de nomination
au conseil d'administration :

Décembre 1990

Charles Lapointe est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal - Tourisme Montréal depuis 1989. Au préalable, il a été membre de la Chambre des communes de 1974 à 1984 et occupé diverses fonctions ministérielles. Il détient une licence en histoire de l'Université Laval.

**Claude Liboiron**

Date de nomination
au conseil d'administration :

Juin 2004

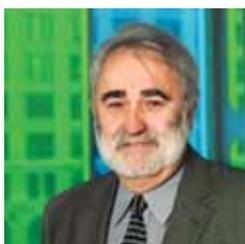
Claude Liboiron est vice-président au Développement des affaires au sein du Groupe HBA experts-conseils. Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et membre de l'ordre des ingénieurs du Québec, il a dirigé son entreprise pendant plus de 23 ans.

**Mirabel Paquette**

Date de nomination
au conseil d'administration :

Décembre 2004

Détentrice d'un baccalauréat en gestion de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal depuis 1995, Mirabel Paquette est directrice du marketing et des communications pour le cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

**Dr Michel Sabourin**

Président du comité de vérification

Date de nomination
au conseil d'administration :

Septembre 1996

Dr Michel Sabourin, Ph.D. dirige le Département de psychologie de l'Université de Montréal. Il est docteur en psychologie diplômé de cette même université et trésorier de l'Union internationale de psychologie scientifique. Il est également Ambassadeur accrédité du Palais.

**Donat Taddeo**

Date de nomination
au conseil d'administration :

Juin 2004

Diplômé de Stanford University et de University of Southern California, Donat Taddeo est président-directeur général de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Délégué du Québec à Rome pendant quatre ans, il a également été tour à tour doyen de la Faculté de lettres et de la Faculté de génie et de science informatique de l'Université Concordia.

Comité de direction

«Notre défi:
optimiser la qualité
de nos services ainsi
que le rendement de
notre organisation et
de nos installations.»



Paul Saint-Jacques
Président-directeur
général

Jacinthe Mauger
Directrice des ressources
humaines

André Tardif
Directeur
de l'exploitation

Francine Forest
Directrice de la
production

Mario Poirier
Directeur
de l'immeuble

André Saucier
Directeur des finances
et de l'administration

L'équipe de gestion

Jacques Allain
Chef
Livraison et
aménagement

Michel Béliveau
Chef
Gestion de l'immeuble

Robert Charron
Chef
Sécurité et prévention

Raymond Guay
Chef adjoint
Gestion de l'immeuble

Jean Legault
Chef
Coordination
de la production

Gérard Michaud
Gestionnaire de projets

Joane Montpetit
Chef
Ressources financières
et matérielles

Diane Paquin
Chef
Contrats et
réglementation

Catherine Paul
Chef
Services-conseils

Absents sur la photo :

Jocelyn Ann Campbell, directrice des communications

Marc-André Varin, directeur des ventes et du marketing

Ressources humaines

La Société emploie 107 employés réguliers répartis entre 57 % de femmes et 43 % d'hommes.

Renouvellement des conventions collectives

Le 22 mars 2006, la Société a procédé à la signature des renouvellements des deux conventions collectives concernant le personnel régulier et le personnel à l'événement qui seront en vigueur jusqu'en 2010.

Programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés

Ayant un impact important sur l'engagement des employés au sein de l'entreprise, le Programme d'accueil et d'intégration mis en place en 2005-2006 permet au nouvel employé de se familiariser rapidement à son environnement de travail et ainsi d'atteindre un niveau de performance satisfaisant.

Programme de reconnaissance des employés

Le 19 mai 2006, la Société a souligné les 20 années de bons et loyaux services rendus par 11 employés en les invitant à un cocktail dînatoire.

Programme de transport en commun avec l'AMT

En collaboration avec l'AMT, la Société a mis à la disposition de ses employés deux vélos en libre service dès le printemps 2005 dans le cadre du programme *Allégo*. Cette disposition a nécessité l'achat de deux vélos et de casques et l'instauration d'un registre à vélos.

Tableau 1

Répartition des effectifs réguliers au 31 mars 2006

	Hommes	Femmes	Total
Employés réguliers			
Syndiqués réguliers	35	51	86
Non-syndiqués	0	4	4
Cadres	11	6	17
	46	61	107

Tableau 2

Répartition des effectifs à l'événement au 31 mars 2006

	Hommes	Femmes	Nombre
Employés à l'événement			
Syndiqués	46 %	54 %	37*

* Nombre d'emplois équivalents en temps complet (ETC)

Exigences législatives

- **Politique linguistique** : dans le cadre du suivi de l'application de sa politique linguistique, la Société a poursuivi ses efforts entrepris l'année précédente concernant la révision des documents administratifs, afin d'en améliorer la qualité sur le plan de la langue française. Afin de sensibiliser ses employés à ce sujet, la Société a organisé diverses activités dans le cadre de la Francofête annuelle. Par ailleurs, des dispositions ont été prises et publiées dans les appels d'offres émis par la Société, afin de s'assurer que nos fournisseurs respectent les exigences de la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.
- **Programme d'accès à l'égalité** : différentes mesures ont été implantées cette année dans le cadre de ce programme mis en place depuis 2004, à savoir l'affichage des postes « réguliers » sur Intranet, la révision et la diffusion sur Intranet de la politique de formation, le prolongement de la période d'affichage à 10 jours ouvrables au lieu de 5 pendant l'été, la mise en place du programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés et de mesures facilitant le covoiturage des employés.
- **Code d'éthique et de déontologie** : la Société dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, aucun cas n'a été traité et aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté.
- **Mesures prises pour répondre aux exigences du Vérificateur général du Québec** : pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec, la Société s'est dotée, au cours du dernier exercice, d'une politique concernant la comptabilisation des immobilisations qui a été respectée. De plus, la Société a entrepris la révision de son auxiliaire des immobilisations afin que ce dernier corresponde au grand livre. Finalement, l'inventaire physique des équipements a débuté et la Société prévoit inventorier toutes les catégories d'actifs l'une après l'autre.

Les activités de la Société touchent trois marchés : les congrès, les expositions ainsi que les réunions diverses, galas et événements spéciaux.

Classement du Palais des congrès de Montréal en 2005-2006

Superficie en salles de réunion
1^{er} rang au Canada*
36^e rang en Amérique du Nord

Superficie en espaces d'exposition
10^e rang au Canada*
69^e rang en Amérique du Nord

Contexte

En 2005-2006, la Société du Palais des congrès de Montréal et ses concurrents nord-américains ont continué à évoluer à l'ombre des attentats du 11 septembre 2001. À ce contexte très difficile créé par un climat d'insécurité mondial généralisé s'ajoute les particularités d'un marché en pleine mutation; un marché dominé par les acheteurs en raison d'une concurrence accrue et qui doit s'adapter aux nouvelles technologies ouvrant la voie vers des campagnes marketing très poussées mettant en vedette le marketing en ligne.

Selon l'Union des Associations Internationales dont le siège est à Bruxelles, l'année 2005 a connu globalement une petite chute dans les réunions internationales. Malgré un contexte mondial peu favorable, Montréal a su toutefois maintenir sa position au premier rang des villes d'accueil de réunions internationales au Canada, et s'est placée au 3^e rang en Amérique du Nord, après New York et Washington, ainsi qu'au 21^e rang dans le monde.

Performance de la Société

En tant que joueur important de l'industrie du tourisme montréalais, la Société a certainement contribué à cette bonne performance. Afin d'en bénéficier au maximum, la Société a orchestré ses actions dans la continuité des quatre stratégies établies dans son plan d'affaires 2002-2005, à savoir :

- 1 Cibler de façon pointue les clientèles et adapter ses politiques, ses règles de tarification et d'exploitation de façon à maximiser les revenus et les retombées.**
- 2 Développer un parcours-client intégré de classe mondiale.**
- 3 Faire évoluer l'organisme sur plusieurs plans (application du nouveau branding aux outils de vente, programmes de formation, négociation d'une nouvelle convention collective).**
- 4 Assurer un financement adéquat en réduisant les dépenses contrôlables pour faire passer la subvention afférente aux dépenses d'exploitation de 14 millions de dollars en 2002-2003 à 6,9 millions en 2006-2007.**

Globalement, l'année 2005-2006 constitue la meilleure année de la Société dans ce contexte difficile de concurrence internationale et nord-américaine. En effet, les 183 événements accueillis au Palais en 2005-2006 ont été à l'origine de 249,7 millions de dollars de retombées économiques pour Montréal, en hausse de 83,8 millions de dollars par rapport à 2004-2005. Les revenus autonomes ont également enregistré une hausse, atteignant 18,1 millions de dollars, soit 2,7 millions de dollars de plus que l'année précédente.

Les résultats globaux et par marché de la Société sont présentés dans les pages qui suivent.

* 2006 Directory of the World's Top Convention Centers

Tableau 3

Événements tenus en 2005-2006

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	7	37 512	99 337	98 040 331 \$
Congrès américains	9	25 805	49 154	53 624 732 \$
Congrès canadiens	10	18 264	27 733	31 434 449 \$
Congrès québécois	9	27 718	7 700	10 625 541 \$
Expositions commerciales	19	63 941	3 000	56 024 409 \$
Expositions publiques	19	355 060	1 000	- \$
Réunions diverses	71	52 176	-	- \$
Galas et événements spéciaux	39	28 716	70	- \$
TOTAL	183	609 192	187 994	249 749 462 \$

Tableau 4

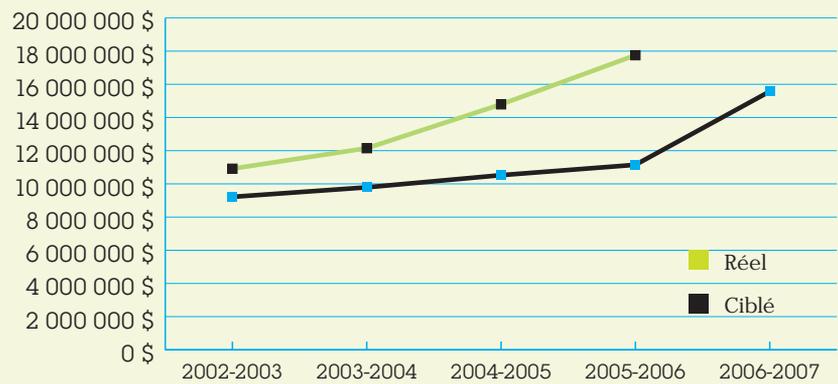
Ententes conclues en 2005-2006

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	7	29 765	86 288	75 901 655 \$
Congrès américains	10	22 872	62 283	52 305 051 \$
Congrès canadiens	14	25 740	41 589	36 947 544 \$
Congrès québécois	7	13 900	2 250	5 837 147 \$
Expositions commerciales	26	54 743	2 765	47 598 128 \$
Expositions publiques	24	765 108	-	- \$
Réunions diverses	86	63 353	-	- \$
Galas et événements spéciaux	46	50 415	2 450	- \$
TOTAL	220	1 025 896	197 625	218 589 525 \$

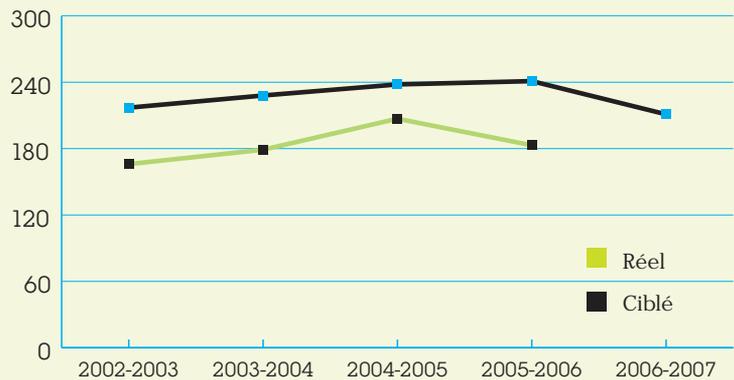
Résultats en 2005-2006 performance globale

Des revenus autonomes dépassant de **37 %** les objectifs des quatre dernières années avec **80 %** du nombre d'événements anticipés

Graphique 5 Total des revenus autonomes de 2002-2003 à 2006-2007



Graphique 6 Total des événements de 2002-2003 à 2005-2006



Actions globales entreprises en 2005-2006

L'ensemble de ces actions sont inscrites dans la continuité des quatre stratégies du plan d'affaires 2002-2005.*

* Voir page 16.

1 Plan marketing et ventes 2006-2008

Une démarche de planification pour la période 2006-2008 a été réalisée au cours de l'exercice. Des stratégies de marketing et de démarchage ont été établies selon les marchés. De plus, des éléments de contexte propre à chaque marché (objectifs, positionnement, segmentation, périodes prioritaires au calendrier) ainsi que les ressources marketing qui y seraient affectées ont été précisés.

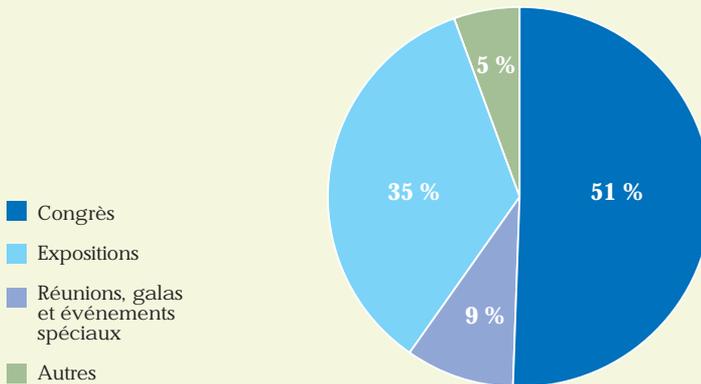
2 Nouveau sondage de satisfaction de la clientèle

Un nouveau sondage d'évaluation de la qualité des services a été élaboré au cours de l'exercice financier. Ce nouvel outil permet de compiler et d'interpréter les données recueillies avec plus de précision et d'efficacité.

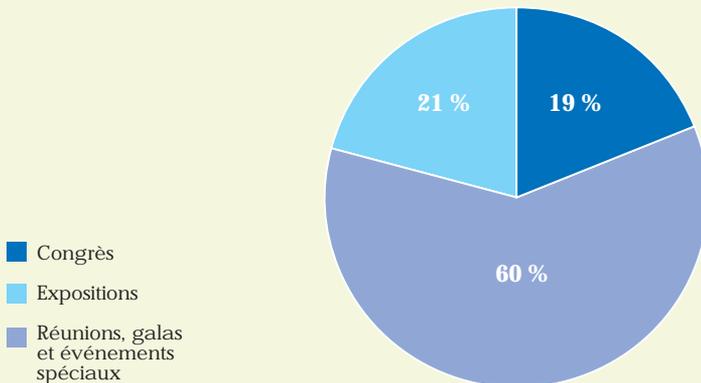
Une performance globale répartie sur trois marchés

Le marché des congrès a généré plus de la moitié des revenus autonomes.

Graphique 7 Répartition des revenus autonomes par marché en 2005-2006



Graphique 8 Répartition des événements par marché en 2005-2006



Le marché des réunions, galas et événements spéciaux a prédominé en nombre d'événements.

2 Amélioration continue du parcours-client

Le parcours-client du Palais fait l'objet d'un processus d'amélioration continue. Dans ce cadre, le Palais a participé à la rencontre du comité consultatif de clients nord-américains. Cela a permis d'évaluer les pratiques liées au parcours-client et de cibler les améliorations à y apporter.

3 Amélioration continue du service de l'accueil (formation Client Plus)

Réalisé par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT), le programme de formation Client Plus a pour objectif de placer l'employé au cœur de l'action. Un groupe de 13 employés à l'événement ont suivi cette formation d'une journée qui s'inscrit dans la démarche de la Société visant à établir un parcours-client intégré de classe mondiale.

3 Obtention de la certification Visez Vert

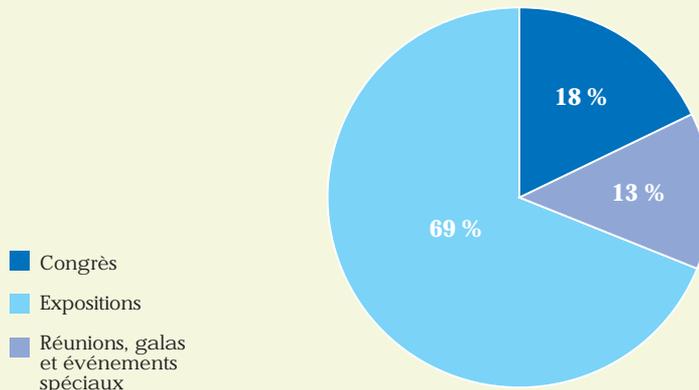
Après Vancouver et Calgary, le Palais est devenu le troisième centre de congrès canadien à obtenir la certification *Visez Vert*. En tant qu'institution publique à vocation commerciale, la Société s'est ainsi engagée à adopter des pratiques qui permettront de gérer l'immeuble de façon écologique dans le cadre d'un plan triennal d'amélioration continue.

Une baisse du nombre de participants au cours de l'année, attribuable à 88 % à la baisse de l'achalandage dans le marché des expositions publiques

Graphique 9 Total du nombre de participants de 2002-2003 à 2005-2006



Graphique 10 Répartition du nombre total de participants par marché en 2005-2006



Le marché des expositions fournit la majorité du nombre total de participants. En conséquence, une baisse dans l'achalandage d'une exposition grand public se répercute sur le nombre total de participants, tous marchés confondus.

Actions globales entreprises en 2005-2006 (suite)

3 Intégration du scénario des événements dans le système d'exploitation de la Société

En cours d'année, les services informatiques, en collaboration avec tous les employés et les fournisseurs concernés, ont produit un nouvel outil appelé « scénario » qui regroupe toutes les activités d'un événement, intégré au système d'exploitation de la Société. Révisé de fond en comble, dans sa structure et dans son contenu, le scénario est un outil de référence et de suivi pour le client et pour toutes les équipes du Palais pour assurer le succès d'un événement.

3 Lancement des vidéos promotionnelles

Un jour dans la vie du Palais des congrès de Montréal... C'est ce qu'illustre la série de quatre vidéos promotionnelles lancées en 2005-2006 qui mettent en vedette, avec beaucoup de charme et de convivialité, les trois éléments du branding : des services de qualité, un environnement exceptionnel et une expérience inoubliable. Des vidéos courtes et percutantes destinées à illustrer les trois marchés : congrès, expositions ainsi que réunions diverses, galas et événements spéciaux.

Résultats en 2005-2006 performance globale

La meilleure année depuis 10 ans pour les retombées économiques totales

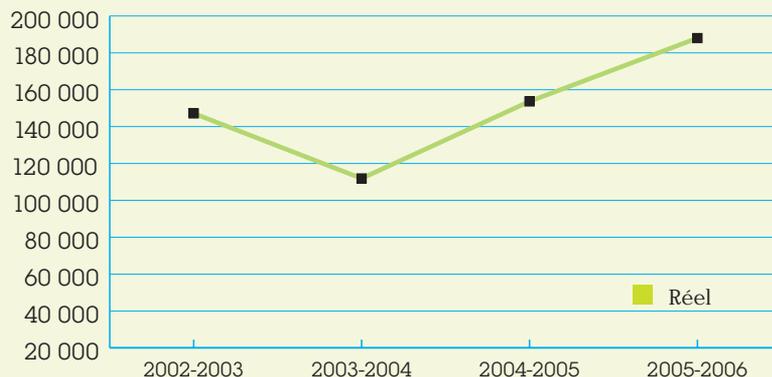
En 2005-2006, 78 % des retombées économiques proviennent du marché des congrès.

Graphique 11 Retombées économiques totales de 2002-2003 à 2005-2006



Le marché des congrès, générateur de près de 98 % du nombre total de nuitées

Graphique 12 Nombre total de nuitées de 2002-2003 à 2005-2006



3 Lancement du nouveau site Internet

Dans le cadre de l'harmonisation de tous les outils promotionnels avec le branding du Palais, un nouveau site Internet www.congresmtl.com a été mis en ligne en février. Hébergé au Palais sur un serveur performant mis récemment en fonction, le site a été réalisé en très grande partie par les employés du Palais à l'aide de la plateforme ASP.net qui s'adapte parfaitement à l'environnement technologique du Palais.

3 Publication de la nouvelle revue *Contact*

Contact, la revue du Palais destinée aux clients et aux partenaires, a été remodelée à la lumière des résultats d'un sondage auprès du lectorat. Une nouvelle grille éditoriale a été adoptée, le design adapté au branding et les listes d'envoi mises à jour. La nouvelle formule de *Contact* présente une revue d'activités reflétant le dynamisme et le professionnalisme de l'organisation.

4 Contrôle des dépenses

Nous avons limité à 1 % l'augmentation des dépenses d'administration contrôlables en 2005-2006. La création du Groupe de travail sur les mesures d'économie d'énergie a permis la mise en œuvre de pratiques d'économie d'énergie résultant en une baisse de 3 % de la facture énergétique.

Revue de l'année **marché des congrès**

Un congrès est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches concernant des sujets d'intérêt commun. On peut également utiliser les termes d'assemblées, de colloques, de conférences, de forums et de symposiums. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

Le marché des congrès

35
événements

9 M\$
en revenus autonomes

109 299
participants

Contexte

De nombreux facteurs tels que le climat d'insécurité généralisé, les guerres et les épidémies, influent sur la performance globale du marché des congrès. Dans son rapport intitulé *UIA International Meeting Statistics for the year 2005*, l'Union des associations internationales affirme que les villes nord-américaines subissent encore en 2005 les contrecoups des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Celles-ci rivalisent donc de créativité dans leurs campagnes marketing et de moyens incitatifs dans leurs propositions commerciales pour attirer leur clientèle. Globalement, les efforts de vente et de marketing des destinations se multiplient. La tendance se dirige vers des congrès et des réunions de moindre envergure, de plus courte durée et géographiquement décentralisés.

Performance de la Société

Selon l'étude réalisée par la Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal à l'occasion du 1^{er} Colloque sur l'industrie des congrès en 2003, le nombre annuel de réunions et de congrès internationaux issus du marché associatif est évalué approximativement à 10 000 sur le plan mondial. Paris, Bruxelles et Londres comptent parmi les destinations privilégiées de congrès internationaux.

Pour sa part, Montréal se positionne avantageusement pour la tenue de congrès internationaux, occupant le 1^{er} rang des villes d'accueil de rencontres internationales au Canada. En 2005-2006, la Société a accueilli 7 congrès internationaux qui ont généré plus de 98 millions de dollars en retombées économiques.

Sur le marché des congrès américains, Montréal fait face à une concurrence féroce, celle des destinations américaines qui offrent des conditions incitatives alléchantes et celle d'autres destinations canadiennes qui sollicitent aussi très activement ce marché. En 2005-2006, la Société a accueilli 9 congrès américains qui ont généré plus de 53 millions de dollars en retombées économiques.

En ce qui a trait aux congrès canadiens, le marché associatif demeure restreint (60 associations), mais il existe un potentiel peu exploité dans le marché des réunions d'affaires. Dans l'est du Canada, la rotation des congrès est partagée entre Québec et Ottawa. Le Palais a accueilli 10 congrès canadiens en 2005-2006, qui ont généré des retombées économiques de 31 millions de dollars, la meilleure performance depuis 1999-2000.

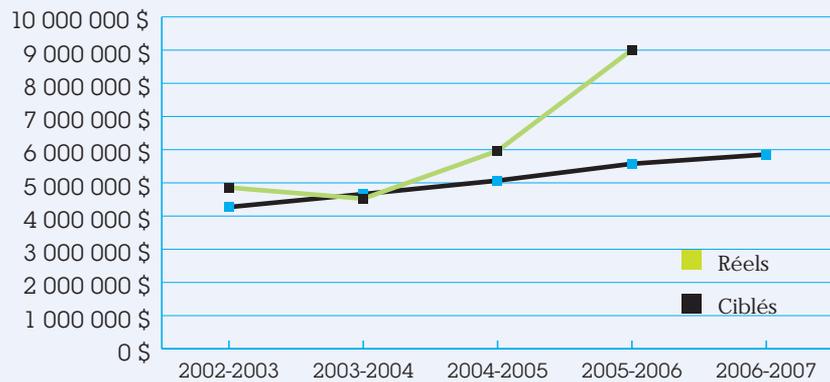
Les congrès québécois, pour leur part, représentent un segment limité composé d'événements récurrents. Le marché corporatif demeure peu exploité. Sur ce marché, la Société fait face à Québec, Gatineau et d'autres centres de congrès régionaux. En 2005-2006, la Société a accueilli 9 congrès québécois qui ont généré plus de 10 millions en retombées économiques.

Résultats en 2005-2006 marché des congrès

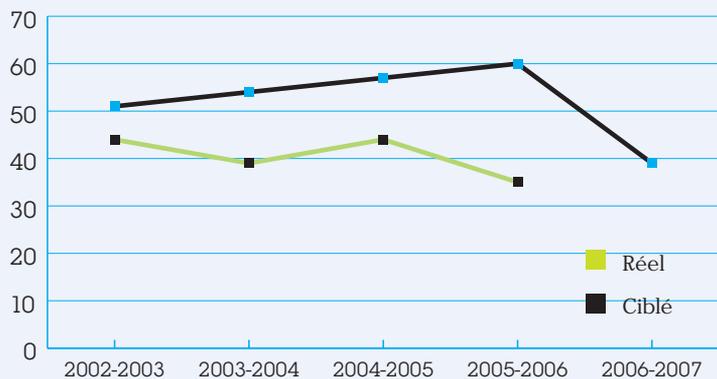
Dépassement de 30 % des objectifs de revenus autonomes malgré un nombre inférieur d'événements

Les congrès québécois ont été beaucoup moins nombreux que prévu, mais génèrent en moyenne 1,7 fois plus de revenus.

Graphique 13 Marché des congrès - Revenus autonomes de 2002-2003 à 2005-2006



Graphique 14 Marché des congrès - Nombre total d'événements de 2002-2003 à 2005-2006



Actions entreprises sur le marché des congrès en 2005-2006

→ Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques

Du 28 novembre au 9 décembre 2005, le Palais a accueilli plus de 10 000 délégués provenant de 189 pays à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Considérée comme le plus grand rassemblement de nature non sportive jamais tenu au Canada depuis Expo 67, cette conférence a nécessité la mise en place d'une infrastructure majeure pour répondre à la diversité et à l'envergure des besoins sur le site. Plus de 1 000 journalistes ont couvert l'événement au Palais.

→ Des actions ciblées auprès des associations internationales

Afin de promouvoir Montréal comme destination internationale de choix auprès d'associations internationales, la Société participe à IMEX et à EIBTM, deux foires commerciales qui se tiennent annuellement à Francfort et à Barcelone. Les représentants d'associations internationales principalement basées à Paris, Genève, Londres et Bruxelles sont invitées à visiter le stand du Palais ainsi qu'à participer à des réceptions promotionnelles organisées en collaboration avec Tourisme Montréal.

Résultats en 2005-2006 marché des congrès

22 000 participants de plus en 2005-2006

80 % de l'augmentation du nombre total de participants au cours de l'année 2005-2006 proviennent des congrès internationaux. La conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a réuni 9 821 participants.

Graphique 15 Marché des congrès - Nombre total de participants de 2002-2003 à 2005-2006



Actions entreprises sur le marché des congrès en 2005-2006 (suite)

→ Remise du Prix Rayonnement international et Gala des Ambassadeurs

Afin de positionner le Palais comme l'un des acteurs importants du rayonnement international de Montréal, l'équipe du Palais a travaillé à faire évoluer le Gala des Ambassadeurs. En plus de rendre hommage aux Ambassadeurs nouvellement accrédités du Palais, cette soirée reconnaît également la collaboration de l'ensemble des partenaires institutionnels et touristiques responsables de la promotion de leur ville et de

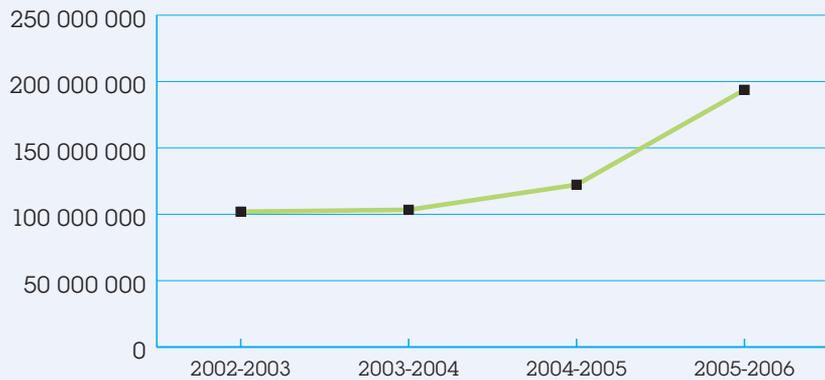
son Palais. Elle inclut la remise du Prix Rayonnement international à une personnalité publique dont le travail a contribué positivement à l'image de Montréal.

Résultats en 2005-2006 marché des congrès

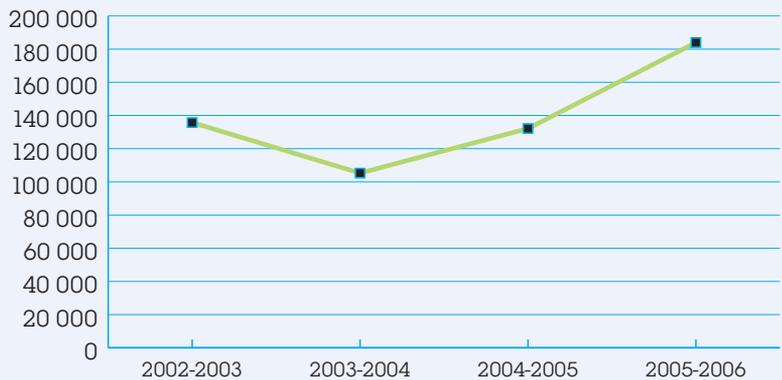
Compte tenu de sa durée, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a été responsable de la hausse du nombre de nuitées et des retombées économiques.

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a eu des retombées économiques de 50 millions de dollars.

Graphique 16 Marché des congrès - Retombées économiques de 2002-2003 à 2005-2006



Graphique 17 Marché des congrès - Nombre total de nuitées de 2002-2003 à 2005-2006



La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a généré 51 700 nuitées.

→ Collaboration sur le marché américain avec Équipe Montréal

À titre de l'un des 27 partenaires d'Équipe Montréal, la Société a contribué à raison de 400 000 \$ à une offensive de 1,5 million de dollars sur le marché américain. Quatre types d'activités ont été menés : tournées de familiarisation pour planificateurs de congrès, tournée promotionnelle des grandes villes américaines, participation à des salons et des campagnes de promotion et de publicité. Pas moins de 500 associations, entreprises et planificateurs américains ont été sollicités au cours de cette opération.

→ Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société a produit un plan d'action visant à établir et enrayer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. De nouvelles mesures s'ajouteront aux rampes d'accès, monte-personnes, pictogrammes appropriés et système d'aide à l'audition.

→ Installation d'un nouveau système d'aide à l'intention des malentendants

Toutes les salles de réunion du Palais ont été équipées d'un système d'aide à l'audition par transmission sur bande FM. Chaque salle a sa propre fréquence radio de sorte qu'une personne munie d'un simple baladeur peut syntoniser la fréquence indiquée à l'entrée de la salle pour suivre le déroulement de l'activité.

Revue de l'année **marché des expositions**

Une exposition est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

Contexte

Les expositions commerciales et publiques sont des marchés plutôt stables et contribuent fortement aux résultats de la Société.

Performance de la Société

La Société a connu sa meilleure année depuis 2000-2001 en accueillant 19 expositions commerciales qui ont généré plus de 56 millions de dollars en retombées économiques. Avec plus de 355 000 participants, les expositions publiques ont connu une baisse d'achalandage par rapport à l'année précédente.

Le marché des expositions

38

événements

6,2 M\$

en revenus autonomes

419 001

participants



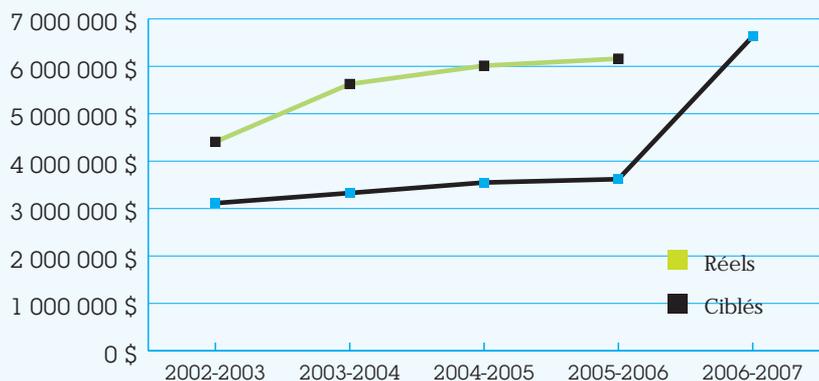
Résultats en 2005-2006 marché des expositions

Maintien des revenus autonomes malgré une baisse du nombre d'expositions commerciales

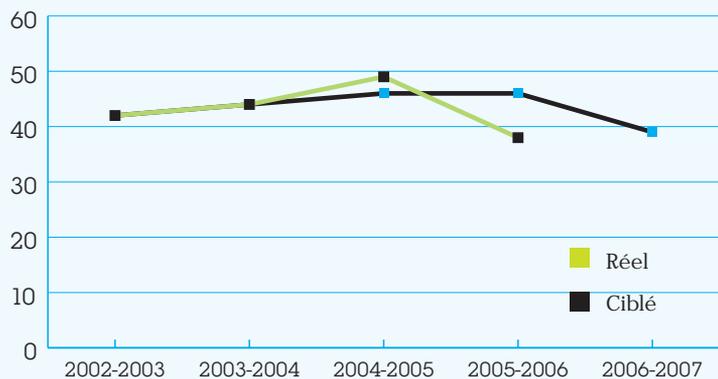
Les résultats dépassant nettement les prévisions sont dus à l'arrivée du Salon International de l'Auto de Montréal en 2003, non prévu au plan d'affaires. Cet événement est pris en compte dans les projections pour 2006-2007.

On note une baisse du nombre d'expositions commerciales par rapport aux objectifs. Toutefois, les revenus autonomes se sont maintenus au-dessus des projections.

Graphique 18 Marché des expositions - Revenus autonomes de 2002-2003 à 2005-2006



Graphique 19 Marché des expositions - Nombre total d'événements de 2002-2003 à 2005-2006



Actions entreprises sur le marché des expositions

→ Campagne promotionnelle La Saison des salons

Afin d'appuyer les efforts de promotion des promoteurs de salons, la Société a signé la campagne de promotion *Les salons du Palais : plaisirs et découvertes* avec affichage et distribution de 80 000 cartes postales dans le réseau Pop Média.

→ À la recherche de nouvelles expositions

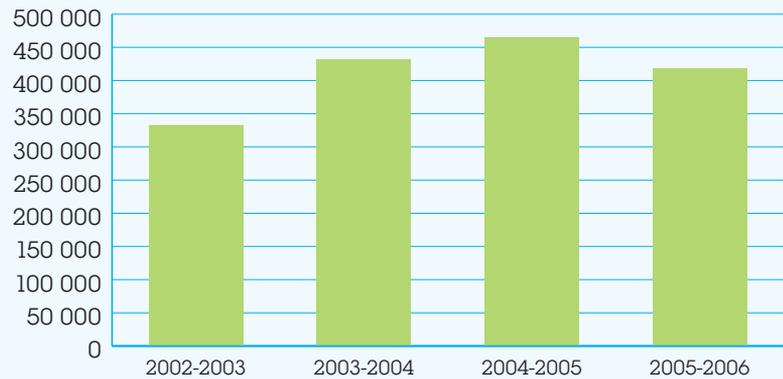
En participant à IAEM (International Association of Exhibition Management) en novembre 2005, la Société a ciblé d'importants promoteurs internationaux afin de leur présenter Montréal comme destination idéale pour tenir un salon itinérant. Plus de 2500 organisateurs d'expositions ont participé à cette foire commerciale.

Résultats en 2005-2006 marché des expositions

Baisse de l'affluence

Après trois années de croissance, les expositions publiques ont connu une baisse d'affluence de 11 %.

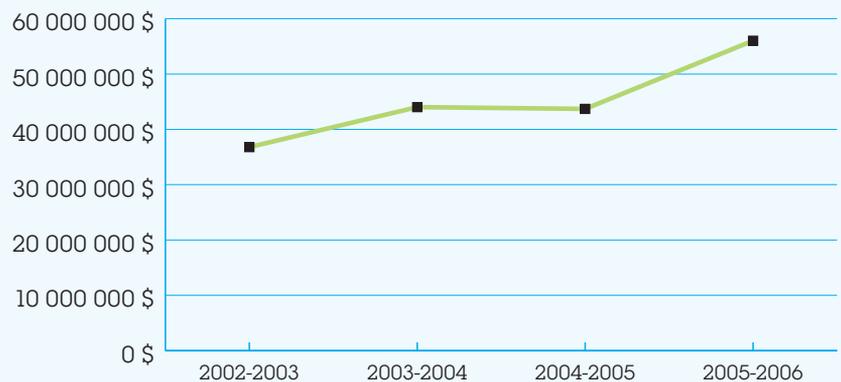
Graphique 20 Marché des expositions - Nombre total de participants de 2002-2003 à 2005-2006



Hausse des retombées économiques

Les retombées économiques sont calculées exclusivement pour les expositions commerciales

Graphique 21 Marché des expositions - Retombées économiques de 2002-2003 à 2005-2006



Actions entreprises sur le marché des expositions (suite)

→ Salon International de l'Auto de Montréal

Le Salon international de l'Auto de Montréal a exercé sa première option de trois ans pour la tenue de son événement en 2007, 2008 et 2009.



Revue de l'année marché des réunions, galas et événements spéciaux

Une réunion est le rassemblement d'un groupe restreint de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de participants.

Un événement spécial est une activité organisée à l'occasion d'un grand repas, d'une fête, de la remise de diplômes ou de marques de reconnaissance ou de présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

Le marché des réunions, galas et événements spéciaux

110
événements

1,6 M\$
en revenus
autonomes

80 892
participants

Contexte

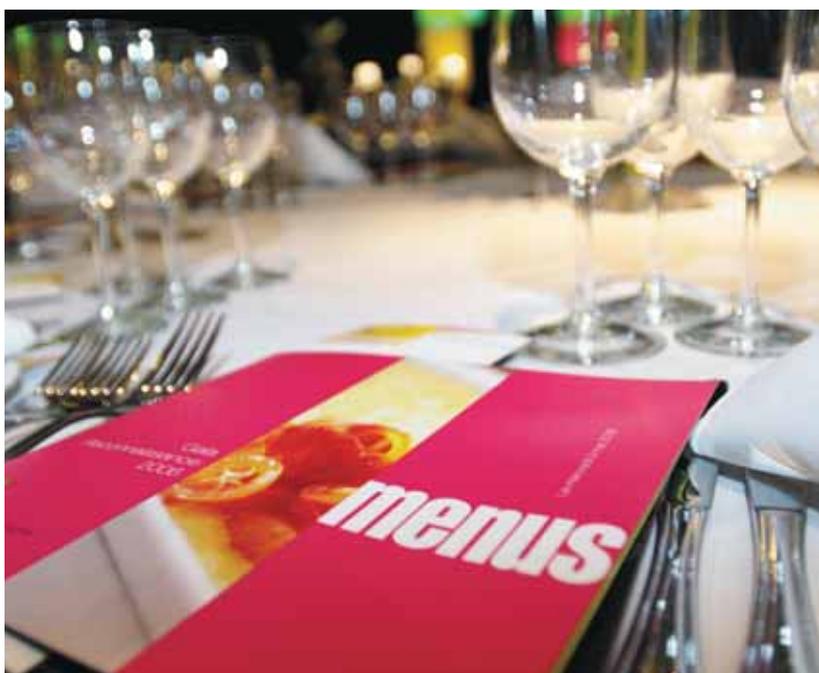
Le marché des réunions, galas et événements spéciaux est un marché local qui regroupe un large éventail d'événements. La Société fait face à la concurrence des hôtels et des autres salles de réunion de Montréal. Dans ce marché, la Société répond à la demande et n'est pas proactive.

Performance de la Société

Comme le carnet de réservations avait été fermé pendant la durée des travaux d'agrandissement, la Société a du retard à rattraper et commence à retrouver sa position d'avant les travaux. Le nombre de réunions qui ont eu lieu au Palais est en progression avec 71 réunions. Les galas et événements spéciaux sont plus stables, au nombre de 39. Compte tenu de la présence de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, il y a eu moins de disponibilité de salles pour ce genre d'événements.

Baisse du nombre de participants

En 2005-2006, le nombre total de participants a atteint 80 892, en baisse de 25 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est attribuable au manque de disponibilité de salles au mois de décembre 2005, étant donné que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a monopolisé tous les espaces normalement loués aux grandes entreprises pour leurs soirées de Noël.

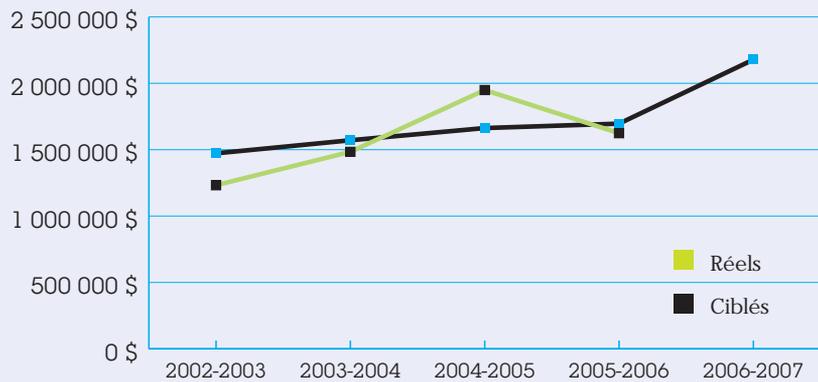


Résultats en 2005-2006 marché des réunions, galas et événements spéciaux

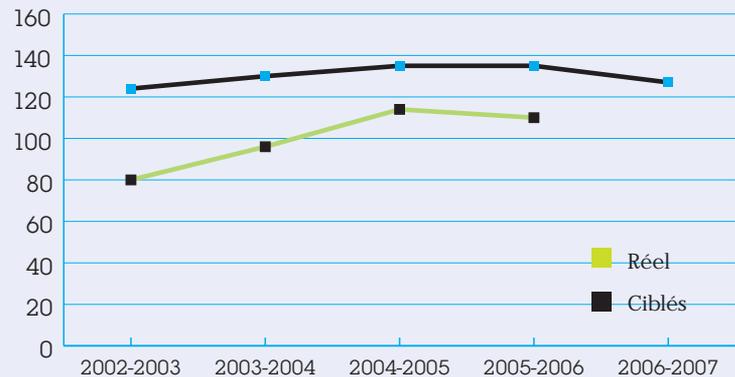
Du retard à rattraper

Les revenus autonomes des quatre dernières années ont atteint 98 % des objectifs.

Graphique 22 Marché des réunions, galas et événements spéciaux - Revenus autonomes de 2002-2003 à 2005-2006



Graphique 23 Marché des réunions, galas et événements spéciaux - Nombre total d'événements de 2002-2003 à 2005-2006



Le marché des réunions a connu un recul important en 2002-2003 durant les travaux d'agrandissement du Palais. Les années suivantes auront servi à combler ce retard.

Actions entreprises sur le marché des réunions, galas et événements spéciaux en 2005-2006

→ Réflexion sur le développement de ce marché

L'analyse du marché des réunions, galas et événements spéciaux, ainsi que la structuration de l'offre, a été entamée au cours de l'exercice 2005-2006. Ce début de réflexion vise à élaborer une campagne de communications ciblée pour mieux positionner l'offre du Palais.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

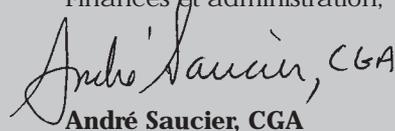
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,


Paul Saint-Jacques

Le Directeur,
Finances et administration,


André Saucier, CGA

Montréal, le 9^e jour de juin 2006

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation de la subvention de fonctionnement et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,


Renaud Lachance, CA

Québec, le 9 juin 2006

États financiers

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
		(note 3)
PRODUITS		
Location d'espaces	7 281 388 \$	6 283 458 \$
Redevances (note 4)	3 245 327	3 192 953
Services auxiliaires (note 5)	6 599 435	4 886 404
Location à titre gratuit (note 6)	640 703	745 850
Autres produits (note 7)	930 048	982 696
	18 696 901	16 091 361
CHARGES		
Frais d'événements (note 8)	5 061 997	4 009 314
Frais d'opération et d'administration (note 9)	16 785 200	16 575 514
Taxes municipales	7 629 173	7 644 230
Perte sur location à titre gratuit (note 6)	640 703	745 850
Frais financiers - nets (note 10)	15 434 688	14 369 459
	45 551 761	43 344 367
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS:	(26 854 860)	(27 253 006)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 11)	32 244 899	31 532 512
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	5 390 039	4 279 506
Perte sur cession d'immobilisations	(18 147)	(25 792)
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 11)	10 166 347	9 845 108
Amortissement des immobilisations	(11 045 855)	(10 871 720)
Amortissement des apports reportés	690 019	690 019
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	(229 249)	(183 609)
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif (2005: revenu relatif à un actif vendu)	233 728	423 250
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 186 882 \$	4 156 762 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

Excédent de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006		2005	
			(note 3)	
SOLDE AU DÉBUT				
Solde déjà établi	5 626 512	\$	1 447 441	\$
Redressement Constatation aux résultats de la subvention de fonctionnement utilisée pour l'acquisition d'immobilisations	7 387 256		7 409 565	
Solde redressé	13 013 768		8 857 006	
Excédent des produits sur les charges	5 186 882		4 156 762	
SOLDE À LA FIN	18 200 650	\$	13 013 768	\$
Excédent investi en immobilisations	7 332 890	\$	7 387 256	\$
Excédent non affecté	10 867 760		5 626 512	
	18 200 650	\$	13 013 768	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

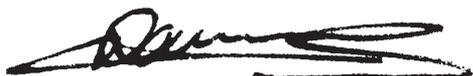
États financiers

Bilan au 31 mars 2006

	2006		2005	
				(note 3)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 458 318	\$	10 068 127	\$
Placements temporaires (note 12)	1 499 535		4 000 000	
Débiteurs	2 068 478		1 984 070	
Frais payés d'avance	2 170 389		2 132 480	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 14)	11 665 069		11 390 006	
Créance à recevoir sur vente d'actif, au taux de 4%	5 885 831		6 064 917	
	24 747 620		35 639 600	
Immobilisations (note 13)	302 117 216		311 372 213	
Frais reportés, au coût amorti	1 959 255		2 100 068	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 14)	23 805 210		21 268 425	
	352 629 301	\$	370 380 306	\$
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	12 399 084	\$	18 462 673	\$
Dépôts des clients	2 274 476		1 933 722	
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 11)	-		9 249 850	
Versements sur la dette à long terme (note 17)	7 629 563		7 261 752	
	22 303 123		36 907 997	
Produits reportés	6 715		20 146	
Apports reportés (note 16)	11 187 636		11 877 655	
Dette à long terme (note 17)	300 931 177		308 560 740	
	334 428 651		357 366 538	
EXCÉDENT	18 200 650		13 013 768	
	352 629 301	\$	370 380 306	\$
ENGAGEMENTS (note 21)				
ÉVENTUALITÉS (note 22)				

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Jacques Hamou


Michel Sabourin

États financiers

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006		2005	
				(note 3)
Activités d'exploitation				
Rentrée de fonds - clients	18 709 068	\$	15 251 345	\$
Rentrée de fonds - subvention du gouvernement du Québec	30 349 550		46 249 250	
Sortie de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(29 607 551)		(30 202 908)	
Intérêts reçus	188 583		161 066	
Intérêts versés	(15 716 021)		(12 869 155)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 923 629		18 589 598	
Activités d'investissement⁽¹⁾				
Acquisition d'immobilisations	(7 814 851)		(13 152 781)	
Produit de cession d'immobilisations	42 700		10 002 382	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 772 151)		(3 150 399)	
Activités de financement				
Remboursement de la dette à long terme	(7 261 752)		(7 128 258)	
Emprunt temporaire	-		(127 000 000)	
Dette à long terme	-		127 800 000	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7 261 752)		(6 328 258)	
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 110 274)		9 110 941	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	14 068 127		4 957 186	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin⁽²⁾	2 957 853	\$	14 068 127	\$

(1) En date du 31 mars 2006, le poste Crédoiteurs et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 4 463 397 \$ (2005: 10 426 543 \$).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan:

	2006		2005	
Encaisse	1 458 318	\$	10 068 127	\$
Placements temporaires	1 499 535		4 000 000	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 957 853	\$	14 068 127	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires 31 mars 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Notes complémentaires 31 mars 2006

Produits reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont inscrits aux produits reportés et amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Société constate entièrement aux résultats la subvention de fonctionnement. Auparavant, la partie de cette subvention utilisée pour l'acquisition d'immobilisations amortissables était inscrite au poste Apports reportés et virée aux résultats de l'exercice selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises à même cette subvention. Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter ou diminuer les postes suivants des états financiers:

	2006	2005
RÉSULTATS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	489 227 \$	526 067 \$
Amortissement des apports reportés	(543 594)	(548 376)
Excédent des produits sur les charges	(54 367)	(22 309)
BILAN		
Passif		
Apports reportés	(7 332 889)	(7 387 256)
Excédent	7 332 889	7 387 256

4. REDEVANCES

	2006	2005
Billets vendus	463 651 \$	531 465 \$
Services alimentaires	1 782 028	1 969 743
Services audiovisuels	870 537	609 341
Autres	129 111	82 404
	3 245 327 \$	3 192 953 \$

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2006	2005
Stationnement	877 582 \$	855 646 \$
Aménagement	1 487 328	1 274 738
Entretien ménager	534 353	217 653
Audiovisuel	556 628	367 496
Télécommunications	822 295	536 233
Accueil et vestiaire	241 838	189 507
Plomberie et électricité	1 678 039	1 235 843
Sécurité	173 532	121 255
Autres	227 840	88 033
	6 599 435 \$	4 886 404 \$

6. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartiennent. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

7. AUTRES PRODUITS

	2006		2005	
Location de locaux	625 348	\$	427 494	\$
Sous-location de locaux administratifs	304 700		304 700	
Autres	-		250 502	
	930 048	\$	982 696	\$

8. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2006		2005	
Traitements - personnel à l'événement:				
Services à la clientèle	626 803	\$	578 399	\$
Stationnement	105 081		104 046	
Accueil et vestiaire	747 701		700 683	
Audiovisuel	418 076		403 573	
Télécommunications	135 287		61 342	
Aménagement	1 337 999		1 189 195	
Entretien ménager	374 809		204 787	
Audiovisuel	226 552		67 911	
Télécommunications	121 354		109 196	
Plomberie et électricité	386 982		227 040	
Sécurité	178 483		140 756	
Autres frais	402 870		222 386	
	5 061 997	\$	4 009 314	\$

9. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2006		2005	
Traitements et avantages sociaux	6 961 351	\$	6 868 219	\$
Assurances et permis	291 187		368 814	
Électricité et chauffage	1 884 779		1 945 023	
Gardiennage	785 899		738 842	
Service d'entretien ménager	897 584		1 111 069	
Service d'entretien spécialisé	826 715		872 954	
Entretien et réparations	2 127 271		1 565 660	
Amortissement des frais initiaux de location reportés	59 340		27 758	
Loyers	620 136		615 440	
Promotion et communications	1 181 986		1 218 379	
Services professionnels et administratifs	1 025 438		1 047 370	
Créances douteuses et irrécouvrables	39 666		50 735	
Formation professionnelle	83 848		145 251	
	16 785 200	\$	16 575 514	\$

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

10. FRAIS FINANCIERS - NETS

	2006		2005	
Intérêts sur la dette à long terme	15 603 281	\$	13 132 362	\$
Autres intérêts et frais bancaires	19 990		1 398 163	
	15 623 271		14 530 525	
Intérêts sur soldes bancaires et dépôt à terme	(188 583)		(161 066)	
	15 434 688	\$	14 369 459	\$

11. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006		2005	
Subvention de fonctionnement:				
Subvention octroyée pour l'exercice (1)	39 599 400	\$	36 999 400	\$
Encaissement - Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	(11 390 006)		(9 595 142)	
	28 209 394		27 404 258	
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	4 035 505		4 128 254	
Total de la subvention de fonctionnement	32 244 899		31 532 512	
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	10 166 347		9 845 108	
	42 411 246	\$	41 377 620	\$

(1) La subvention du gouvernement du Québec reportée au 31 mars 2006 est de 0\$. Au 31 mars 2005, elle s'élevait à 9 249 850\$ et correspondait à la partie de la subvention de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 mars 2006 qui était perçue d'avance au 31 mars 2005.

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006		2005	
Dépôt à terme	-	\$	4 000 000	\$
Papier commercial, au taux de 3,75%, échéant le 3 avril 2006	1 499 535		-	
	1 499 535	\$	4 000 000	\$

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

13. IMMOBILISATIONS

	2006			2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net	
Immobilisations corporelles					
Terrains	24 048 536	\$ -	\$ 24 048 536	\$ 24 023 168	\$
Bâtisse	349 137 299	82 847 427	266 289 872	275 232 850	
Mobilier et équipement	21 092 046	10 733 655	10 358 391	11 283 535	
Aménagements	855 715	34 337	821 378	-	
Améliorations locatives	481 717	481 717	-	31 145	
Équipement informatique	4 956 331	4 409 345	546 986	760 548	
	400 571 644	98 506 481	302 065 163	311 331 246	
Actif incorporel					
Logiciels informatiques	1 992 578	1 940 525	52 053	40 967	
	402 564 222	\$ 100 447 006	\$ 302 117 216	\$ 311 372 213	\$

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2006, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élèvent à 4 463 397\$. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000\$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000\$. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2006 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2006 s'élèvent à 271 603 323\$ et se répartissent comme suit:

Terrains	21 063 485	\$
Bâtisse	244 351 704	
Mobilier et équipement	6 188 134	
	<u>271 603 323</u>	\$

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

14. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention recouvrable s'établit comme suit:

	2006		2005	
Solde au début	32 658 431	\$	28 280 212	\$
Amortissement des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	10 166 347		9 845 108	
Intérêts encourus sur les emprunts	15 603 281		13 132 362	
	58 428 059		51 257 682	
Subventions gouvernementales reçues	(22 957 780)		(18 599 251)	
Solde à la fin	35 470 279	\$	32 658 431	\$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan:

Emprunts du Fonds de financement (note 17)	308 560 740	\$	315 822 492	\$
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	(277 125 966)		(287 292 315)	
	31 434 774		28 530 177	
Intérêts courus sur ces emprunts	4 035 505		4 128 254	
	35 470 279	\$	32 658 431	\$

15. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 27 900 000\$ jusqu'au 30 septembre 2006 puis, à compter de cette date, de 10 000 000\$ jusqu'au 30 septembre 2008, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à prendre ces engagements financiers, à conclure les ententes nécessaires à sa réalisation et à émettre en conséquence tout titre d'emprunt.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

Auprès d'institutions financières

La Société a un crédit autorisé renouvelable annuellement le 30 septembre auprès d'une institution financière. Au 31 mars 2006, le montant maximum que pouvait prélever la Société s'établissait à 500 000\$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2006, le taux préférentiel est de 5,50% (2005: 4,25%) et ce crédit n'est pas utilisé.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

16. APPORTS REPORTÉS

	2006	2005
Apport du gouvernement du Québec reporté		
Solde au début	372 386 \$	393 074 \$
Moins:		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	20 688	20 688
	351 698	372 386
Apport du bailleur reporté		
Solde au début	422 773	475 696
Moins:		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	52 923	52 923
	369 850	422 773
Apport du concessionnaire reporté		
Solde au début	179 647	189 627
Moins:		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 980	9 980
	169 667	179 647
Apport d'Hydro-Québec reporté		
Solde au début	102 849	109 277
Moins:		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	6 428	6 428
	96 421	102 849
Apport du gouvernement du Canada reporté		
Solde au début	10 800 000	11 400 000
Moins:		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	600 000	600 000
	10 200 000	10 800 000
	11 187 636 \$	11 877 655 \$

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 690 019\$ (31 mars 2005: 690 019\$).

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

17. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2006	2005
Billets à payer		
taux fixe de 5,719% l'an (taux effectif de 5,795%), remboursable par versements semestriels de 1 264 225\$, jusqu'au 31 mars 2007 et par un versement de 29 898 362\$ le 1 ^{er} octobre 2007	29 897 501 \$	30 682 294 \$
taux fixe de 5,234% l'an (taux effectif de 5,299%), remboursable par versements semestriels de 1 172 832\$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 23 094 301 \$ le 30 septembre 2015	30 801 879	31 507 553
taux fixe de 5,159% l'an (taux effectif de 5,223%), remboursable par versements semestriels de 4 683 303\$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 100 465 429\$ le 1 ^{er} octobre 2013	124 494 958	127 329 528
taux fixe de 4,6035% l'an (taux effectif de 4,658%), remboursable par versements semestriels de 4 358 531\$, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 108 950 781 \$ le 6 août 2011	123 366 402	126 303 117
	308 560 740	315 822 492
Moins: versements échéant en deçà d'un an	7 629 563	7 261 752
	300 931 177 \$	308 560 740 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2007	7 629 563	\$
2008	36 204 812	
2009	7 492 904	
2010	7 865 926	
2011	8 257 582	

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

Notes complémentaires 31 mars 2006

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan:

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la subvention recouvrable du gouvernement du Québec de 35 470 279\$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante:

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	308 560 740 \$	319 727 884 \$	315 822 492 \$	329 172 546 \$

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

États financiers

Notes complémentaires 31 mars 2006

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-entreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 312 125 \$ (2005: 244 758 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

21. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant le 31 mai 2007 pour des locaux administratifs, qui sont sous-loués à la suite de l'agrandissement du Palais des congrès. Les paiements minimums futurs exigibles sont diminués de l'amortissement des produits reportés (paiements incitatifs).

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit:

	Loyers		Autres	
2007	408 785	\$	3 969 009	\$
2008	69 250		2 730 091	
2009	-		1 878 005	
2010	-		173 832	
2011	-		173 832	
2012	-		173 832	
	478 035	\$	9 098 601	\$

22. ÉVENTUALITÉS

À la suite de l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale* le 21 novembre 1996, la Société a réalisé un exercice d'équité et de relativité salariale qui a mené au paiement d'une rétroactivité en 2002 et en 2003. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, une entente est intervenue entre la Société et les deux associations accréditées représentant ses employés afin de procéder à l'établissement d'un programme distinct d'équité salariale visant l'ensemble des salariés couverts par leurs certificats d'accréditation. À la date de préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir déboursier, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. Selon l'opinion de la Société, aucun passif important ne peut toutefois en résulter; en conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

Annexe 1 - Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société nommés par le gouvernement conformément à l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.01). Un membre doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du présent code et attester qu'il en a pris connaissance.

2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour contribuer à la réalisation des objets de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. Un membre du conseil d'administration (ci-après appelé « un membre ») est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30), par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (*Décret numéro 824-98 du 17 juin 1998*) et par la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal*, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au directeur général de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

6. Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au directeur général et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de l'assemblée des membres.

7. Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

8. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages inclus de ses fonctions antérieures à la Société.

9. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

10. Les informations fournies par un membre en application du présent code sont confidentielles.

11. Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

12. Le directeur général de la Société doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

13. Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

Ce dernier fait part au membre des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

14. La sanction qui peut être imposée à un membre est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

15. Sur conclusion que le membre a contrevenu à la loi, au règlement ou au présent code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

16. Toute sanction imposée à un membre, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

17. Le présent code est accessible au public et est publié dans le rapport annuel de la Société.

Le rapport annuel doit en outre faire état de l'application du présent code au cours de l'année.

18. Le présent code entre en vigueur le 1^{er} septembre 1999.

Annexe 2 - Code d'éthique des employés

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant à un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer. Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

1. Environnement de travail

1.1 Engagements

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés. Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle ou autre.

- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels, et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.

- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.

- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

1.2 Responsabilités

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Cela fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un

climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.

- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.

- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

2. Relations avec les tiers

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

2.1 Relations avec la clientèle

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Cela sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

2.2 Relations avec les fournisseurs, partenaires et concurrents

2.2.1 Conflit d'intérêts

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

2.2.2 Cadeaux, divertissements, sommes d'argent

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait avoir une influence sur leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non

concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

2.3 Relations avec les médias

La Direction des communications est le seul porte-parole officiel de la Société. De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, comme par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

3. Protections des biens de la Société

3.1 Biens matériels

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

3.2 Biens intellectuels

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

3.3 Information confidentielle

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permet-

tent de l'identifier. Cette information ne doit donc pas être divulguée, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

Conformité et application

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement en informer son supérieur ou la Direction des ressources humaines. Également, tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à faire. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons finalement que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

Index des tableaux et des graphiques

Tableau 1	Répartition des effectifs réguliers au 31 mars 2006	15
Tableau 2	Répartition des effectifs à l'événement au 31 mars 2006.	15
Tableau 3	Événements tenus en 2005-2006	17
Tableau 4	Ententes conclues en 2005-2006	17
Graphique 1	Répartition des espaces occupés - 1 ^{er} trimestre 2005-20063
Graphique 2	Répartition des espaces occupés - 2 ^e trimestre 2005-20063
Graphique 3	Répartition des espaces occupés - 3 ^e trimestre 2005-20063
Graphique 4	Répartition des espaces occupés - 4 ^e trimestre 2005-20063
Graphique 5	Total des revenus autonomes de 2002-2003 à 2006-2007.	18
Graphique 6	Total des événements de 2002-2003 à 2005-2006	18
Graphique 7	Répartition des revenus autonomes par marché en 2005-2006	19
Graphique 8	Répartition des événements par marché en 2005-2006	19
Graphique 9	Total du nombre de participants de 2002-2003 à 2005-2006	20
Graphique 10	Répartition du nombre total de participants par marché en 2005-2006	20
Graphique 11	Retombées économiques totales de 2002-2003 à 2005-2006	21
Graphique 12	Nombre total des nuitées de 2002-2003 à 2005-2006	21
Graphique 13	Marché des congrès - Revenus autonomes de 2002-2003 à 2005-2006	23
Graphique 14	Marché des congrès - Nombre total d'événements de 2002-2003 à 2005-2006	23
Graphique 15	Marché des congrès - Nombre total de participants de 2002-2003 à 2005-2006	24
Graphique 16	Marché des congrès - Retombées économiques de 2002-2003 à 2005-2006	25
Graphique 17	Marché des congrès - Nombre total de nuitées de 2002-2003 à 2005-2006	25
Graphique 18	Marché des expositions - Revenus autonomes de 2002-2003 à 2005-2006	27
Graphique 19	Marché des expositions - Nombre total d'événements de 2002-2003 à 2005-2006	27
Graphique 20	Marché des expositions - Nombre total de participants de 2002-2003 à 2005-2006	28
Graphique 21	Marché des expositions - Retombées économiques de 2002-2003 à 2005-2006	28
Graphique 22	Marché des réunions, galas et événements spéciaux - Revenus autonomes de 2002-2003 à 2005-2006	31
Graphique 23	Marché des réunions, galas et événements spéciaux - Nombre total d'événements de 2002-2003 à 2005-2006	31

Coordonnées

159, rue Saint-Antoine Ouest
9^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1H2 Canada
Tél.: 514 871-8122
Télé.: 514 871-3188
Sans frais : 1 800 268-8122
pcmcomm@congresmtl.com

WWW.CONGRESMTL.COM

Rapport annuel 2005-2006
Dépôt légal, 4^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale
du Québec
ISBN-2-923172-10-8

Imprimé au Canada

Bureau de Washington
1101 17th Street N.W., Suite 1006
Washington D.C., 20036
Tél.: 202 861-8640
Télé.: 202 861-9359
jcutlip@congresmtl.com

Rédaction : Samarkand
Photographie : Shoot Studio
page 6 : Bob Fisher



® Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts
 bien gérées, de sources contrôlées
 et de bois ou fibres recyclés.
 www.fsc.org Cert no. SGS-COC-2332
 © 1996 Forest Stewardship Council



